

Histoire téléphonique

En 1947, mon père avait fait la demande du téléphone car, comme dans beaucoup de communes, une seule cabine téléphonique se trouvait au bourg. Et il nous fallait une demi-heure par le chemin le plus court pour y aller. Ou en cas d'urgence descendre à Montbrison à vélo.

Cette demande acceptée (avec l'aide d'un certain député) les P.T.T. de l'époque nous demandèrent de fournir un local afin de pouvoir installer divers appareils. Un petit grenier, accessible jour et nuit, leur fut proposé gratuitement. Parfois, lors d'un orage, c'est nous qui allions, à la demande des P.T.T., enclencher à nouveau le dispositif qui permettait aux communications de continuer à passer. Ces appareils concernaient aussi les lignes d'Essertines, de Châtelneuf et de Saint-Bonnet-le-Courreau.

Nous faisons fonction de poste d'abonnement public, c'est-à-dire que nous étions à la disposition de tout le monde pratiquement toute l'année, jour et nuit. La nuit pour appeler un docteur, un vétérinaire ou suite à un décès.

Nous avions à payer la moitié de l'abonnement. Pour porter quelques télégrammes (saisies de bêtes dans les abattoirs, décès de parents lointains...) les P.T.T. nous allouaient quelques francs.

Les gens avaient pris l'habitude de nous faire transmettre leurs commissions. De vive voix, ce qui était gratuit, bien sûr. En avons-nous fait des déplacements, à pied, à vélo, à moto, en auto, pour apporter de bonnes nouvelles, aussi des mauvaises, et délivrer divers messages sur les très nombreuses activités qui remplissent la vie d'une population de tous les âges de la Guillanche au mont Semiol. Et même, une fois, la nuit, pour la gendarmerie.

Cette situation a duré de 1947 à juin 1982, année où une cabine téléphonique a été installée dans le village de Malleray. Un câble souterrain posé de Saint-Bonnet-le-Courreau à Montbrison a aussi permis de desservir un très grand nombre d'abonnés.

Pour cette petite entreprise nous étions rétribués par la commune. La dernière année, nous percevions 400 F annuels soit 93,31 F par trimestre, cotisations sociale et IRCAMTEC déduites. Cette somme minime ne validait aucun trimestre, donc retraite zéro pour cette activité téléphonique.